morges
VILLE DE MORGES

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 5 avril 2023

N°19/ 2021-2026

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

97 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
86 sont présents au moment de l'appel (2 arriveront en retard)
9 sont absents

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : BOILLAT Sébastien, BUCHER Sylvio, BUSSLINGER Jean-Hugues, ESMEL Nadège, FRUH Hervé, JEANNERAT Florian, JONES Karen, MARTIN Pascal, VAUTHEY Aliénor.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour ;

- Préavis municipal N° 15/4.23 – Demande de crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC pour la réalisation de deux salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment B2, assainissement et aménagement de la toiture B2, au Collège de Beausobre ;

- Rapport de commission N° 2/4.23 - Demande d'un crédit de CHF 680'000.00, subventions et participations non-déduites, pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des alpages de Pré-Rodet et de la Burtignière, fabriquant du Gruyère d'alpage AOP ;

- Rapport de commission N° 6/4.23 - Demande d'un crédit de CHF 483'000.00 TTC pour la création d'accès au lac et pour l'installation de plages flottantes ;

- Rapport de commission N° 16/4.23 - Réponse au postulat du groupe PSIG : « 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges ».

- Rapport de commission N° 17/4.23 - Requalification de la rue Louis-de-Savoie et mise en zone 30 du périmètre incluant la rue Louis-de-Savoie, la rue du Château, les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann, subventions non déduites.
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe des Vert-e-s « Quid de l'avenir de la patinoire à court et long terme ? »

****

M. le Président Xavier DURUSSEL n'a pas de modification à apporter à l'ordre du jour.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

M. Frédéric EGGENBERGER ajoute le point 11 nouveau : Interpellation du groupe PSIG – Pour des politiques communales proactives dans la promotion de la santé, l'obtention du label « Commune en santé » également pour la Coquette ? – Dépôt et développement.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1er mars 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention, sans remarque.

2. Démission de deux Conseillères communales

M. le Président Xavier DURUSSEL lit la lettre de démission de Mme Sara Ribeiro datée du 26 mars dernier, membre du groupe des Vert-e-s. Mme Ribeiro est entrée au Conseil communal le 10 juin 2021.

Il lit ensuite la lettre de démission datée du 1er mars de Mme Sandra Palmieri. Elle est entrée au Conseil communal le 14 juin 2016, membre du groupe PLR.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Lors de sa séance du 28 mars 2023, le Bureau a élu, conformément à l'article 66 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), Monsieur Maxime Duc domicilié à la rue Louis-de-Savoie 7, de la liste complémentaire du groupe PLR.

M. Duc remplace Mme Sandra Palmieri.

Selon le protocole en vigueur M. Duc prête serment et rejoint les rangs de son groupe.

4. Communications du Bureau

- Rappel de la procédure correcte concernant les rapports de commission. Le Conseil communal ne vote que sur les conclusions d'un préavis municipal. Les commissions peuvent proposer des amendements, qui dans ce cas doivent figurer clairement dans le rapport de commission. Il n'est pas nécessaire de rappeler l'entier des conclusions du préavis municipal, dans les conclusions du rapport de la commission.

  Si une commission dépose un amendement, la Municipalité peut se rallier aux conclusions de la commission. Dans ce cas, formellement c'est le préavis municipal qui est modifié, et le Conseil communal ne vote plus sur l'amendement proposé. Une fois que tous les amendements sont traités, le Conseil communal vote sur le préavis municipal, amendé ou non.

  Pour faciliter l'utilisation de ces outils, le Bureau va fournir un modèle de rapport de commission incluant cette procédure à jour.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce deux communications orales.

Semaine de l'environnement 2023

M. le Municipal Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a le plaisir d'annoncer la nouvelle édition de la Semaine de l'environnement qui aura lieu du 6 au 11 mai 2023. Organisée par la Ville en collaboration avec divers partenaires, cette 3e édition invite toutes et tous, à explorer la thématique de la durabilité, grâce à un programme varié d'activités gratuites.

La Semaine sera inaugurée par le dévoilement, dans le hall de l'Hôtel de Ville, d'une œuvre d'art en matériel de récupération réalisée par des élèves de Morges et l'artisan Bertrand Cazenave. Samedi matin 6 mai, l'Office de la durabilité accueillera la population au marché avec une activité ludique sur l'énergie. Il sera aussi possible de se projeter dans le futur grâce à l'escape game installé à l'Hôtel de Ville sur le changement climatique intitulé Rescue.

Les jours suivants, des activités pour les familles et les enfants sont au programme sur les thèmes de la biodiversité dans nos rivières, le zéro déchet dans nos foyers, ou encore de l'importance de nos arbres grâce à un « goûter canopée » au vert. Les adultes ne sont pas oubliés : débutants et experts du zéro déchet pourront explorer le lien entre déchets et impact environnemental, ou aussi découvrir de nouvelles pistes d'action pour réduire sa production de déchets. Pour terminer la Semaine de l'environnement, rendez-vous sous les arbres morgiens pour profiter de leurs bienfaits autour d'un apéritif.

Le programme complet sera disponible à partir du 6 avril 2023 sur www.morges.ch/environnement. »

Présentation des comptes 2022

M. le Municipal David GUARNA présente les comptes 2022 au moyen d'un Powerpoint, ce document parviendra aux Conseillers-ères par voie postale.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la parole sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

M. Michael FRANCESCATO revient sur l'intervention de M. Durussel, concernant la procédure des rapports de commission qui laisse apparaître une fois de plus, que les différents règlements du Conseil communal sont tout sauf intuitifs. Ces derniers temps le Conseil était à la limite de la légalité avec certaines décisions.

Il demande s'il serait envisageable que le Bureau organise une intervention du Service des communes ou de la Préfecture pour rappeler certains points.

M. le Président Xavier DURUSSEL répond qu'effectivement ce n'est pas la première fois qu'une telle demande émerge et qu'il va réfléchir et mettre une solution en place qu'il proposera par le biais du Bureau.

6. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

7. Préavis de la Municipalité

N° 15/4.23 Demande de crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC pour la réalisation de deux salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment B2, assainissement et aménagement de la toiture B2, au Collège de Beausobre - 1re séance de commission : mercredi 19 avril 2023 à 18 h 30, Salle Henri-Perregaux, Hôtel de Ville. Présidence VER.

Les commissaires sont :

- Jonathan SCHOPPFER
- Emilie BOVET
- Béatrice GENOUD
- Julien BESUCHET
- Jean-Bernard THULER
- Raphaël DE GOUMOENS
- Alexandre DE TITTA

8. Rapports de commissions

N° 2/4.23 Demande d'un crédit de CHF 680'000.00, subventions et participations non-déduites, pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des alpages de Pré-Rodet et de la Burtignière, fabriquant du Gruyère d'alpage AOP.

Mme Nicole JUFER TISSOT présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de la commission qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Christine MAYOR s'exprime en ces termes :

« Si dans sa majorité mon groupe va soutenir ce préavis, je vais quant à moi prendre deux minutes pour nuancer l'image d'Épinal qui défile devant nos yeux à la lecture de ce rapport de commission.

Il est clair que c'est CE type d'élevage qu'il faut promouvoir, ne serait-ce que parce qu'en terme de bientraitance animale c'est le seul qui soit réellement cohérent en permettant à nos ruminantes de bénéficier de ce programme de sorties régulières au pré, mais aussi parce qu'en basse montage, c'est le seul qui fasse du sens. Enfin, car même s'il ne compense pas le méthane, protoxyde d'azote et $C0_2$ émis par les bovidés, il contribue avantageusement au stockage de carbone dans les sols de nos prairies naturelles. Encore que, l'élevage caprin ferait tout autant l'affaire, puisque les chèvres émettent dix fois moins de gaz à effet de serre que les vaches et n'ont pas besoin d'être inséminées chaque année pour produire du lait, certes, cela modifierait un petit peu le goût du Gruyère.

Vous ne m'en voudrez pas, mais je profite de relever ici que se sont moins de 50'000 vaches, soit 0.6 % du cheptel des animaux de rente suisse, qui profitent d'espaces naturels. Ce sont celles que l'on voit lorsqu'on se ballade, ou lorsque l'on regarde les pubs à la télévision, contrairement aux 78 millions de poulets de chair, 2.5 millions de cochons, et au million de bovins composés de veaux et de bœufs à viande, que l'on ne voit pour ainsi dire jamais, gambader à l'air libre.

Bref, les vaches qui pâturent c'est bien, par contre, lorsqu'on constate été après été que les ressources en eau ne sont plus suffisantes pour les abreuver et servir à la fabrication du fromage, on devrait se poser la question du long terme. Cette eau qui devient toujours plus rare, pendant les mois chauds, durant lesquels il nous est demandé de restreindre notre consommation dans nos jardins, et sous la douche et devrait donc servir au bétail. Plus personne aujourd'hui ne remet en question l'impact environnemental de l'élevage, même celui de basse montagne, que ce soit d'un point de vue environnemental, auquel s'ajoute celui des ressources hydriques dans le cas qui nous occupe.

À ne pas réfléchir à cette question du bien-fondé de la nécessaire baisse de la production de protéines animales on en arrive à scier la branche sur laquelle nous sommes assis. La boucle qui se dessine est pourtant aussi évidente qu'inéluctable, en favorisant l'élevage on accroit la pression sur notre environnement, on maintient ou on augmente les émissions de gaz à effet de serre avec les conséquences que l'on observe aujourd'hui, notamment la question des sécheresses qui se succèdent et celle de l'eau qui se raréfie et que nous devrons aller puiser toujours plus loin ou plus profond. Jusqu'à quand ? Il est décidemment temps d'entamer cette réflexion de fond, qui se résume à savoir si nous souhaitons nourrir les humains ou le bétail. Selon la bien connue maxime de Philippe Nasiali « Gouverner c'est prévoir ». Alors oui, sur le

court terme ce préavis est à soutenir, mais sur le long terme et dans une perspective globale, il serait plus avisé de réfléchir soit à au moins diminuer le nombre de têtes de bétail soit à faire plutôt des chèvres, comme évoqué en préambule. »

Mme Aude JARDIN revient sur la ressource de l'eau. Elle souligne qu'en tant qu'épicurienne qui privilégie les produits authentiques elle soutient ce fromage d'alpage qui en plus est beaucoup plus nutritif.

Dans le préavis proposé, elle a été surprise de voir qu'il y a un réservoir par chalet, qui relève plutôt du bricolage avec les chenaux. En terme d'anticipation elle ne comprend pas pourquoi il n'a pas été envisagé d'installer des réservoirs à eau adéquats.

Elle précise qu'une douche c'est environ 19 litres d'eau par minute, dans le préavis il est question de m^3 d'eau, ce qui lui parle peu. Elle a fait les calculs, 1 m^3 d'eau c'est 1000 litres d'eau. En 2022 on a eu des restrictions d'eau et pour rappel, le remplissage de la piscine du petit Dézaley, nécessite à lui seul 400 m^3 d'eau, en période d'exploitation environ 100 m^3 d'eau (soit la consommation d'un alpage par jour) supplémentaires sont utilisés pour le renouvellement de cette eau ce qui correspond à 35 ménages de 4 personnes pour la consommation d'eau.

Son deuxième problème concerne Val Régio, dont le slogan est « Vers une professionnalisation de la distribution d'eau ». Cette association est intercommunale et plus communale, donc moins de visibilité et selon elle les informations sont très opaques. Elle se demande qui aura le pouvoir sur un bien commun vital, qui fixe le prix de l'eau, en fonction de quels critères et est-ce que des bénéfices seront dégagés ?

Finalement, elle est surprise par les raccordements électriques, connaissant bon nombre de régions de Suisse qui sont éloignées, et qui n'ont pas attendu la mode de la transition énergétique pour se dire qu'il était temps d'être autonome en posant des panneaux solaires et en s'organisant différemment. Elle se réjouit du fait que des vœux soient déposés, mais au vu de l'impact de ceux-ci, un amendement aurait été plus adéquat que ce soit pour la récupération de l'eau que pour les panneaux solaires.

Pour toutes ces raisons, elle ne soutiendra pas ce préavis.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(majorité évidente, 2 avis contraire et 14 abstentions)

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser, conjointement avec les communes du Chenit et de Bursins, les travaux d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité de six estivages fabriquant du Gruyère d'Alpage AOP, sous réserve de l'approbation des subventions cantonales et fédérales ;
2. d'accorder dans ce but à la Municipalité un crédit de CHF 680'000.00, subventions et participations non déduites ;
3. de dire que les subventions et participations qui devraient être de CHF 541'112.00 seront déduites de ce montant dès leur versement ;
4. de dire que le solde de CHF 138'888.00 sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 4'629.30 par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

N° 6/4.23 Demande d'un crédit de CHF 483'000.00 TTC pour la création d'accès au lac et pour l'installation de plages flottantes

Mme Aude JARDIN présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, avant de lire les conclusions du rapport, mentionne quelques coquilles dans le rapport. Au point 4.5 il faut lire les installations des structures, et au point 8 « le manque d'inclusion handicape et interpelle » il faut enlever le et. L'amendement déposé par la commission n'étant pas valide il est transformé en vœu.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN revient sur la question à la Municipalité d'envisager d'installer au moins un WC public près de la Blancherie, compte tenu du développement souhaité. La réponse a été qu'il existe déjà un WC public sur la route de Lausanne. Cette réponse la laisse perplexe. Nous avons un accès au lac qui est le long du quai, bordé par un parking. Les baigneurs pour se changer ou aller aux WC devront donc traverser le parking pour se rendre aux WC. N'avons-nous pas les moyens d'offrir un minimum de confort aux futurs utilisateurs de ce site ? Une cabine pour se changer et un WC temporaire ne sont-ils pas envisageables ? Cette question s'applique également aux autres sites.

Il est certain que nombre d'entre nous se réjouissent que des propositions pour un meilleur accès au lac soient faites, et elle en est personnellement ravie mais reste dubitative quant à ces aménagements. Il lui semble que l'on se contente du minimum, pourrait-on aspirer à des projets un peu plus ambitieux ? Notamment au niveau du choix des matériaux, de l'aspect esthétique ou d'autres éléments pour assurer un confort adéquat.

Mme Maria Grazia VELINI va refuser ce préavis tel que proposé. Elle voit le danger encouru par les utilisateurs notamment à la place du Petit-Port. L'année dernière on s'est contenté de pousser les bouées et les bateaux en tout genre ou paddles touchaient d'assez près ces installations.

Les algues sont dangereuses pour les nageurs et peuvent développer des bactéries dangereuses pour les animaux et potentiellement pour les enfants et d'autres personnes qui pourraient boire la tasse.

On parle d'installer des vélos, comme si ces plateformes pouvaient être utilisées par 10 personnes en même temps alors que deux personnes peuvent y être à l'aise, au-delà c'est compliqué. Pour elle ce type de plateforme est réducteur.

Elle est dubitative quant aux escaliers dans les rochers, source d'accidents. Les utilisateurs du Petit-Bois, qui profitent du camping vont à la piscine et utilisent de temps en temps ces plateformes mais c'est une faible utilisation.

Concernant la Blancherie, les dangers sont élevés, avec tous les pontons privés avec les bateaux qui sont tout proches. À moins que la Municipalité ait l'intention de supprimer tous les pontons privés pour faire un superbe espace au bord du lac, elle ne trouve pas ça idéal. Par contre l'arborisation de la Blancherie la convainc.

Selon elle ce préavis n'est pas étudié à fond, il n'explique pas, il est léger. Si les tests de l'année dernière ont permis de constater que ces plateformes flottantes sont un attrait pour la population, elles n'ont quasiment rien coûté alors que là il s'agit de CHF 480'000.00. Elle pense qu'on peut même dépenser plus mais avec une étude approfondie. Elle invite à refuser ce préavis.

M. Jean-Bernard THULER va accepter ce préavis car la population a la chance de vivre dans une commune qui borde le lac d'Est en Ouest et ne dispose que d'une petite portion de plage lui permettant d'y accéder. Il salue le travail de la Municipalité, bien qu'en effet il pourrait être plus perfectionné, mais donne quand même trois accès supplémentaires au lac pour le plus grand bonheur des usagers dont il fait partie. Il invite à soutenir ce préavis.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

(décide) :

(majorité évidente moins 3 avis contraire et 18 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 483'000.00 TTC pour la création de trois accès au lac et l'installation de plages flottantes ;
2. de dire qu'un montant de CHF 15'000.00 sera prélevé en 2023 du fonds N° 9233.0004 « Fonds Linette Warnery pour aide aux handicapés » ;
3. de dire que le solde de CHF 468'000.00 sera amorti en règle générale en 10 ans à raison de CHF 46'800.00 par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation ;
4. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 17 – 2015 de la Commission de gestion « Que la Municipalité propose des solutions concrètes afin d'offrir un meilleur accès au lac pour les baigneurs ».

N° 16/4.23 Réponse au postulat du groupe PSIG : « 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges ».

M. Marc-Alain TIECHE président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme Catherine HODEL désire apporter une précision à propos du rapport. Depuis plus de 10 ans, la commune de Morges a délégué toutes les compétences concernant la police à Police Région Morges. Elle déclare ses intérêts, elle est déléguée pour la Ville de Morges et fait partie de la commission de gestion et commission des finances de la PRM. Elle assure que la Cogest se penche chaque année sur la problématique des violences, sur la prévention et la formation des agents à ce sujet. En 2021, il y a même eu une exposition intitulée « Plus fort que la violence » qui a rencontré un franc succès. Les chiffres et statistiques sont contenus chaque année dans le rapport de gestion de la PRM. Dès que ce rapport est accepté par le conseil intercommunal lors de la séance de fin mai, il est publié sur le site de la PRM et à disposition de tout un chacun. Chaque cas de violence est un cas de trop, c'est indéniable. En revanche, les effectifs de la PRM ne permettent pas de poster un agent à côté de chaque massif de tulipes ou derrière toute personne potentiellement violente.

Mme Aline DUPONTET remercie les services pour le rapport complet produit pour répondre à ce postulat et aux diverses réponses apportées lors de la séance de commission par Mme la Cheffe de service. Le groupe PSIG restera attentif à l'évolution des statistiques et reviendra avec un autre objet cas échéant.

Elle profite de mettre en avant que la question des logements d'urgence attend aussi une réponse du groupe PSIG et elle remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat du groupe PSIG ;
- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins 2 abstentions)

1. de prendre en considération le postulat du groupe PSIG « 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes, aussi à Morges »

N° 17/4.23 Requalification de la rue Louis-de-Savoie et mise en zone 30 du périmètre incluant la rue Louis-de-Savoie, la rue du Château, les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis Lochmann, subventions non déduites.

Mme Camille ROBERT, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« La lecture du préavis m'avait laissé pour le moins dubitatif, la lecture du rapport me laisse pantois.
En substance, je lis dans ce rapport que :
- Les travaux de canalisations sont urgents (dommage qu'on attende le dernier moment…)
- Que ce projet est mal ficelé et plein de défauts, mais qu'on accepte quand-même à l'unanimité.

Je ne comprends vraiment pas la cohérence entre le corps du rapport et ses conclusions.

S'il est vrai que sous plusieurs points de vue ce projet apporte une meilleure convivialité dans la zone, plusieurs contraintes sont également à déplorer. La commission a mentionné plusieurs points contestables. Il y aurait de très (trop) nombreux aspects à développer, je me restreindrai donc aux constats suivants :

En vrac :

- Tout d'abord et concernant l'ensemble du projet, on lit qu'il s'agit d'«une étape intermédiaire en vue du projet de requalification de la rue Louis-de-Savoie prévu à l'horizon 2035-2040» (préavis page 5) 2035, c'est après-demain en terme d'urbanisation. Cette « requalification » doit donc être justifiée et explicitée, avant de lancer des travaux d'aménagement.
- « Un resserrement au niveau de la rue du Château permet de sécuriser les flux provenant de la rue de la Gare et de l'avenue Ignace-Paderewski ». Pourquoi diable, ce n'est pas un endroit accidentogène et la « fermeture éclair » y fonctionne actuellement très bien, ce n'est pas ce qui pose problème.
- Les modifications prévues sur les quais Mont-Blanc et Jean-Louis-Lochmann ne sont pas corrélés à une nécessité liée à la rue Louis de Savoie.
- « L'objectif est de diminuer le trafic de transit » (préavis page 2), mais on se garde bien de dire par où le trafic venant de Ignace Paderewski va passer.
- (page 4 du rapport) On lit à propos des places de parc perdues «La Municipalité a informé la commission que la politique de stationnement est en cours d'élaboration et sera présentée au Conseil.». Une fois de plus, on veut réaliser les aménagements avant la conclusion des études
- La mise en zone 30 n'est pas contestée (ni contestable), et d'ailleurs ça ne va pas changer grand-chose. En revanche, le rapport nous dit que les aménagements prévus « sont destinés à durer une quinzaine d'années » mais aussi que « ces aménagements vieillissent mal » (rapport page 2)
- Concernant la fluidité du trafic (fondamentale si on veut vraiment limiter bruit et pollution!) la commission a fait part de son scepticisme (page 3). La Municipalité se retranche derrière les simulations statiques faites, mais il ne s'agit que d'application des normes VSS à en croire le rapport page 9, réponses aux questions No. 13.
- A ce propos, et ce point me semble grave, dans ses questions la Commission dit que (point 13 des questions) « En commission d'étude du Plan des mobilités, il a été demandé à plusieurs reprises la mise à disposition des simulations de trafic, ce qu'elle n'a jamais reçu malgré des promesses ». La réponse fournie cette fois n'est pas plus pertinente, vu qu'il s'agit d'estimations selon des normes, portant sur une moyenne horaire, et non pas d'une vraie simulation prenant en compte les spécificités du tronçon jusqu'à l'église. En particulier, il s'agit d'une simulation statique, et non dynamique. Quand on est à côté d'une École Polytechnique, on devrait pouvoir faire mieux.
- À propos de l'aménagement devant le Château, (question No 20), on lit que « sachant que le critère 7 de la directive 01/2021 semble respecté » et que «la solution proposée péjore la situation actuelle selon les calculs du mandataire » (un comble, vous ne trouvez pas ?). Or la réponse est « La gestion des flux et leur sécurité est demandée

par le Canton selon les normes VSS ». On retombe dans l'éternel problème « Le Canton », « Les Normes » donc «ne réfléchissons pas trop »

Je m'arrêterai là, constatant que, comme trop souvent, les réponses aux questions des commissions sont en fait des justificatifs des positions prises, souvent dans le style «M'sieur c'est pas moi, c'est la Loi ou bien le Canton» et que au grand jamais elles ne conduisent à résoudre les problèmes soulevés.
En conclusion, je dirai qu'il est malheureusement trop tard pour refuser en bloc cette demande de crédit et renvoyer la Municipalité à ses études.
En revanche, et au vu des délais de réalisations du gros-œuvre, et sachant qu'il s'agit d'aménagements provisoires, je suggère de ne garder de ce préavis que l'indispensable.

Je propose donc de retrancher les aménagements à revoir du présent crédit, en n'y laissant que les réparations nécessaires à court terme concernant l'eau et le gaz. Au vu du préavis, il est malheureusement difficile de se faire une idée exacte du montant correspondant.

Au vu du tableau 6.1 page 20 du préavis, je retire donc :
195'000.- de « marquage et signalisation »
624'000.- de « mobilier urbain »
158'000.- de « Végétalisation travaux et fourniture »
11'500.- de « honoraire et prestation de service » colonne «signalisation et marquage» (ceci plutôt par cohérence)

Soit au total CHF 988'500.- à retirer du présent préavis.

Volontairement, et par soucis de ne pas engendrer des frais supplémentaires ultérieurement, je ne toucherai pas aux 96'000.- de génie civil « plantation d'arbres » ni aux 77'000.- d'honoraires pour cette plantation. A la Municipalité de décider de l'utilisation de ces montants en temps voulu.

Ce qui ramène le montant à CHF 2'776'000.00.

Je compte donc sur la Municipalité pour présenter dans les meilleurs délais un concept d'aménagement dûment étayé par des simulations sérieuses, et en conformité avec les résultats des études en cours lorsqu'elles auront été validées par le Conseil.
En conséquence, je dépose l'amendement suivant :

Amendements

Les conclusions du préavis sont modifiées comme suit :

Point 1
d'accorder le crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'776'000.00 TTC, subventions non déduites, pour l'exécution des travaux de la rue Louis-de-Savoie, remplacement des conduites d'eau potable et gaz naturel, renforcement de la route et assainissement du bruit routier;

Point 2
de dire que le montant de CHF 2'776'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 277'600.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Point 3 Nouveau
de demander à la Municipalité de soumettre à consultation publique, dans les plus brefs délais, un projet de réaménagement de Louis de Savoie et des quais, en portant une attention particulière à la sécurité des piétons, et prenant en compte à court terme les divers points litigieux, et à long terme répondant aux exigences de la «requalification» prévue à l'horizon 2035-2040.

M. Michael FRANCESCATO soulève que les débats ont été longs en séance de groupe lundi soir et que chaque membre votera en son âme et conscience. Il intervient avec la casquette de membre de la commission ayant traité de ce préavis, pour rappeler que la réfection des infrastructures souterraines n'a suscité aucun débat, de même que la mise en zone 30 km/h de ce tronçon qui est déjà le cas aujourd'hui, de facto.

Au final il relève que ce préavis améliore la qualité de vie du centre-ville, rehausse l'attractivité de l'espace public. Ce préavis n'est pas parfait à son sens, raison pour laquelle une majorité de la commission a voté des vœux pour améliorer la qualité des aménagements, car les exemples fournis par la commune de Nyon, ne donnent pas envie et ne dureront pas 15 ans.

Un autre vœu concernant l'entrée de la zone a suscité beaucoup de débats et il est souhaité que la Municipalité fasse un test avant d'aménager quoi que ce soit.

La problématique des traversées piétonnes, qui sont nombreuses et importantes, notamment à la hauteur du Temple qui va voir de nombreux enfants passer pour se rendre sur le nouveau site du Bluard a donné lieu à un vœu. Ce vœu a déjà été pris en compte par la Municipalité car le projet a déjà été modifié dans ce sens.

Il prie pour que la Municipalité prenne en compte les vœux émis par la commission et n'en fasse pas des vœux pieux et en comptant sur cet espoir-là il soutiendra le préavis tel que présenté par la Municipalité et soutenu par la majorité de la commission.

M. Jean-Bernard THULER relève que la vie n'est pas drôle et qu'à faire les choses à moitié on la traverse à peine et on voit qu'on est passé à côté. Ce que nous propose M. Gilliard c'est de faire les choses en deux fois. Alors que l'on va creuser, on va enlever du bitume et on va faire l'économie d'un aménagement, qui a son sens, certes peut être perfectible, mais est tout à fait cohérent. Il soutiendra ce préavis et invite à faire de même.

M. Yvan CHRISTINET est surpris par cette crainte d'essayer quelque chose de nouveau, c'est humain.

Effectivement ces aménagements nécessiteront peut-être la suppression de deux ou trois places de parc mais actuellement quelques-unes font office de terrasse. Si ces places sont remplacées par deux ou trois terrasses il pense que cela ravira tout le monde.

Il a entendu plusieurs fois que la mise à 30 km/h de la rue Louis-de-Savoie donnait la possibilité réjouissante de pouvoir rouler plus vite de jour. Peut-être. Ce qui est intéressant en terme de pollution sonore, c'est le 30 km/h de nuit qui va sensiblement améliorer le confort des riverains, les bruits de pointe étant supprimé à 80%. Le sommeil des riverains sera largement amélioré.
Il pense qu'il faut essayer ces aménagements et faire le bilan dans l'avenir plutôt que de repousser à plus tard et risquer de n'avoir rien avant 2035, ce qui serait un mauvais signal pour les commerçants.

M. Bastien MONNEY estime que la rue Louis-de-Savoie en l'état actuel, fait peine à voir. C'est un simple boulevard, une grande piste de bowling et ce qui est proposé par M. Gilliard c'est de remettre une jolie couche de bitume à cet emplacement après y avoir rénové les infrastructures souterraines. On peut rigoler des 30 km/h, mais si l'on roule à cette allure dans cette artère, c'est qu'il y a trop de circulation à certains moments. Sans aménagement, c'est une artère sur laquelle, lorsque la circulation est fluide, on peut aisément rouler bien au-delà des 30 km/h.

Dans une période, où la Municipalité présente différents projets, qui visent à arboriser la ville et la rendre plus agréable, vouloir faire dans une des plus belles artères de la ville un simple boulevard bitumineux, n'est pas la voie à suivre. Quand on parle de 2035, 2040, on sait tous que l'on sera plus proche des 2040, l'inertie de notre fonctionnement en étant responsable. On se ferait 17 ans avec un boulevard hideux en plein centre-ville, tant que pour les habitants que pour le reste des Morgiens, il pense que le Conseil communal a le devoir d'offrir quelque chose de sympathique à cet endroit-là.

Les vœux proposés par la commission lui paraissent tout à fait raisonnables et invitent la Municipalité à, peut-être, procéder de manière différente à l'avenir. Il soutient ce préavis et invite à faire de même.

M. Bertrand GILLIARD tient à préciser qu'il n'a rien contre la mise à 30 km/heure de la rue Louis-de-Savoie, c'est nécessaire et ne peut être utilisé comme un contre argument. D'autre part, pour le délai il espère qu'il ne faudra pas 17 ans pour que la Municipalité fasse une proposition pour répondre aux questions qui ont été soulevées et aux interrogations de la commission elle-même.

Mme la Syndique Mélanie WYSS remercie la commission pour son travail et revient sur le fait que les travaux d'infrastructures souterraines sont indispensables et deviennent vraiment urgents et que l'objectif de la Municipalité, au travers de cette requalification, est bel et bien d'améliorer l'attractivité de cette rue commerçante

importante, au cœur de la ville. C'est également d'apporter de la végétalisation, des espaces agréables et de rencontre.

La création de la zone 30, cela a été évoqué par M. Christinet, est une amélioration pour les habitants de la rue, et la requalification offre également des places de stationnement pour les vélos, qui manquent actuellement au centre-ville.

La Municipalité est consciente des difficultés actuelles du tissu commerçant, notamment en lien avec l'inflation et la période post-Covid. Elle a pris la mesure de leur inquiétude, exprimée lors de la soirée d'informations qui était dédiée aux commerçants, concernant principalement la phase de travaux. Le groupe technique rencontre régulièrement les personnes concernées pour discuter avec elles de ces aménagements, et la Municipalité s'engage à tout mettre en œuvre pour une communication efficace et un suivi de ces travaux. Sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil communal, une séance d'information publique sera prévue, et que la rue restera accessible durant toute la durée des travaux, permettant aux commerces de rester ouverts.

Le projet présenté par la Municipalité respecte les procédures légales en vigueur et la Municipalité a bien entendu les vœux de la commission et rappelle cependant que la procédure est sous responsabilité municipale puisque de sa compétence.

Comme indiqué dans le préavis, les aménagements sont évolutifs, effectivement, c'est une nouveauté. Cela veut dire qu'ils vont être testés, puis évalués. Une consultation publique auprès de la population et des commerçants est prévue, une année après la fin des travaux, afin d'avoir un retour suite à l'utilisation de cette rue sous cette forme-là. En fonction des retours, une adaptation ou des modifications sont possibles, si cela est jugé nécessaire.

Pour toutes ces raisons et considérant les plus-values que représente ce projet, notamment en terme d'attractivité et de convivialité au cœur de la Ville, la Municipalité invite à soutenir ce préavis municipal.

La parole n'est plus demandée. Le Conseil communal passe au vote sur les amendements de M. Bertrand Gilliard.

Vote sur les amendements N° 1 et 2 : 52 contre, 22 pour et 11 abstentions.

Point 3 nouveau : 14 pour, 52 contre, 19 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins 10 avis contraire et 15 abstentions)

1. d'accorder le crédit de réalisation d'un montant de CHF 3'764'500.00 TTC, subventions non déduites, pour l'exécution des travaux de requalification de la rue Louis-de-Savoie, remplacement des conduites d'eau potable et gaz naturel, renforcement de la route et assainissement du bruit routier ainsi que mise en zone 30 du périmètre incluant la rue Louis-de- Savoie, la rue du Château et les quais du Mont-Blanc et Jean-Louis-Lochmann, subventions non déduites ;
2. de dire que le montant de CHF 3'764'500.00 TTC sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 376'450.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

9. Postulat du groupe PLR « Intégrons nos jeunes en politique » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à ce postulat, quand bien même elle estime que la demande du postulat est plutôt de la compétence du Bureau du Conseil communal, qui a été consulté et ne s'oppose pas non plus à intégrer des jeunes lors de votations ou élections. En résumé la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat mais se questionne sur sa compétence à produire un rapport de ce qui se passera dans le cadre du Bureau.

Mme Floriane WYSS annonce que le groupe PLR retire son postulat au vu de ce qui a été entendu. Toutefois, elle profite de l'occasion pour rappeler l'importance de l'engagement civique. Le taux de participation que ce soit aux votations ou aux élections, d'en moyenne 40% au niveau fédéral est beaucoup trop faible. En effet, les abstentionnistes représentent le premier parti de Suisse, si l'on ose le dire ainsi. Cet état de fait ne peut laisser insensible, par ailleurs il est souvent reproché aux jeunes de ne pas exercer leur droit politique et de ne pas aller voter.

De nombreuses raisons peuvent expliquer cet immobilisme civique. Ainsi, même si les demandes du postulat ne sont pas de la compétence de la Municipalité et que le groupe retire son postulat, l'objectif visé, à savoir intéresser et intégrer les jeunes à la vie politique, doit être poursuivi. Il est de notre responsabilité de trouver un moyen de motiver la jeunesse à s'intéresser à la chose publique et à s'engager, il en va de notre avenir et il n'est donc pas exclu que le groupe revienne avec une nouvelle proposition.

10. Interpellation du groupe des Vert.e.s « Quid de l'avenir de la patinoire à court et long terme ? » - Réponse de la Municipalité.

Mme Sylvie FAY remercie la Municipalité pour sa réponse. Concernant la solution à court terme, le groupe des Vert-e-s est stupéfait de constater que le préavis d'urgence sensé proposer une solution provisoire pour le maintien de la glace durant la saison

2022-2023, n'est en fait pas du tout provisoire. Pire encore, en faisant voter le Conseil communal sur l'achat d'un nouveau système de serpentin sur la glace, la Municipalité s'évitait ainsi de devoir retourner devant le Conseil pour présenter sa stratégie pour la saison suivante.

La réponse de la Municipalité à la question N°2, transposée dans un langage plus clair, dit que le débat démocratique autour de la solution 2023-2024 ne sera donc pas garanti, on reprend la même et on recommence, et ceci jusqu'à quand ?

On peut effectivement se poser la question du transitoire, qui devient discrètement, du définitif à la lecture des réponses concernant la solution technique, à long terme.

En effet, pour celles-ci, nous apprenons que la Municipalité a déjà choisi entre la rénovation du bâtiment actuel et la déconstruction du tout pour un nouveau projet, avec ou sans patinoire. Mais en revanche, à la vue des réponses plus qu'approximatives concernant les résultats de l'audit énergétique de ce dinosaure, la Municipalité ne s'est visiblement pas basée sur des estimations de coût et de pourcentage réel d'amélioration énergétique pour prendre sa décision. Car assainir un bâtiment, c'est avant tout s'attaquer à son enveloppe, pour réduire sa consommation de chauffage. La patinoire de Morges est chauffée au gaz, et elle en consomme énormément. On peut certes, en plus de l'installation d'une meilleure isolation, encore essayer de récupérer les rejets de chaleur des groupes froids, mais là encore, suivant le bâtiment à chauffer, le gain en efficacité du chauffage peut être très limité.

Quant à la production de glace, même en optimisant tout ce que l'on veut, cela ne changera pas drastiquement la consommation des groupes froids. Tout au plus peut-on poser des panneaux solaires qui permettraient de couvrir tout ou partie de leur consommation mais à quelle hauteur de couverture et à quel prix ?

L'assainissement d'un bâtiment aussi énergivore que celui de la patinoire peut finalement s'avérer extrêmement coûteux pour n'être en réalité que du lavage de cerveau, selon les améliorations énergétiques effectivement apportées.

Ce qui l'inquiète particulièrement, c'est que travaillant dans le domaine depuis suffisamment longtemps pour savoir que tous les points qu'elle vient de citer peuvent être rapidement clarifiés par des études simples à réaliser. Elle ne comprend donc pas pourquoi ces chiffres ne sont toujours pas connus de la Municipalité, qui a pourtant déjà pris la décision de rénover la patinoire.

Enfin, le deuxième point qui inquiète le groupe concernant la solution pour le long terme de la patinoire est que la Municipalité, pour prendre sa décision, ne s'est visiblement pas basée sur les résultats du sondage réalisé auprès de la population morgienne concernant ses attentes en terme de politique sportive. En effet, étant donné que la Municipalité n'a pas jugé utile de mettre dans sa synthèse les résultats de ce sondage, les points concernant l'avis des Morgiens-nes, au sujet de l'avenir de la patinoire, Mme Fay se permet de faire la lecture de quelques-uns d'entre eux : page 20, concernant les résultats des ateliers consultatifs « des échanges avec les participants aux trois ateliers, il ressort tout de même que des trois infrastructures, la piscine semble clairement moins sélective et bien plus ouverte à une diversité de

pratiquants. Avec la Vaudoise Arena à 10 minutes en train, la question d'un gros investissement de la Ville de Morges pour maintenir une patinoire à grosse empreinte carbone et à l'usage de toute une région, doit se poser avec clarté et courage. Et ensuite, concernant les résultats de l'enquête réalisée auprès de la population morgienne, elle cite page 60 « les attentes spontanées de Morgiens-nes indiquent clairement une attente envers une piscine et des aménagements et équipements extérieurs en libre accès ». Page 63 « Ici encore les installations en libre accès semblent largement plébiscitées, une nouvelle piscine intérieure prend largement le dessus sur les besoins exprimés envers une patinoire, 54% pour une piscine intérieure, contre 6% pour une patinoire ». Page 64, « on tient à une patinoire » : 26% des sondés la jugent très importante, alors que 69% des sondés n'y vont jamais, 28% quelques fois par année et uniquement 3% y vont régulièrement. Mais on tient encore plus à une piscine couverte et à la piscine du parc, 58% la jugent très importante.

Page 66, en terme de priorité les diverses questions posées afin de jauger l'importance des différentes infrastructures montrent assez distinctement qu'une nouvelle piscine couverte et/ou un nouveau projet pour la piscine du Parc, prend largement le dessus sur la nécessité perçue de rénover la patinoire des Eaux Minérales.

Et enfin, on peut lire parmi les recommandations finales du Bureau qui a mené ce sondage, 1 : Tous les futurs aménagements, installations et programmes devraient adopter les principes les plus stricts en matière de durabilité. La Ville de Morges doit poursuivre et renforcer la planification, la réalisation et la rénovation de ces équipements sportifs, un arbitrage sera toutefois nécessaire parmi les priorités qui se présenteront, au vu des budgets limités. Le retour du sondage réalisé auprès de la population morgienne laisse clairement apparaître quelques priorités.

À la lecture des résultats du sondage, le groupe des Vert-e-s se demande évidemment comment la Municipalité a pu choisir l'option de rénover la patinoire alors même qu'elle ne sait pas encore quelles en seront les réelles améliorations énergétiques, ni ce que cela va coûter aux Morgiens-nes, au final, pour faire ce qui s'apparente de plus en plus à de l'acharnement thérapeutique. Le groupe des Vert-e-s y voit ici une claire politique du « quoi qu'il en coûte » alors même que le sondage montre clairement que les Morgiens-nes attendent avec impatience qu'un projet de piscine couverte leur soit enfin présenté. Piscine couverte, dont la consommation énergétique et donc son impact sur le climat sera largement inférieur à celui du plus gros consommateur, et de loin, de la Ville de Morges, à savoir la patinoire.

M. Jean-Bernard THULER reconnaît le travail documenté de Mme Fay, mais a une sensibilité pour les minorités. Il est évident que si une majorité d'une population ne veut pas d'une patinoire, il est une minorité qui l'utilise, qui l'utilise pour faire du sport, du patinage artistique, du curling et dieu sait s'il est sensible en cette période de réchauffement climatique qu'on refroidisse un petit peu la température à Morges.

On peut se poser la question de la pertinence du lieu mais il trouve que c'est un défi intéressant que de répondre à cette patinoire avec des énergies qui ne soient pas trop voraces. Pour les clubs sportifs qui l'utilisent, pour les minorités de Morgiens qui

désirent quand même une patinoire, il trouve un peu bête d'opposer une piscine et une patinoire.

11. Interpellation du groupe PSIG « Pour des politiques communales proactives dans la promotion de la santé, l'obtention du label « Commune en santé » également pour la Coquette ? » - Dépôt et développement.

Mme Sarah ETTER lit le texte de l'interpellation qui est annexée au procès-verbal.

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS lit la réponse suivante :

Réponse orale aux questions de M. Julien Besuchet, Conseiller communal, concernant les indications pour se rendre sur le site de Beausobre

En séance du Conseil communal du 1er mars 2023, M. Julien Besuchet, Conseiller communal, a posé une question demandant s'il serait possible de mieux indiquer l'accessibilité à Beausobre pour les piétonnes et piétons, car apparemment les personnes ne vivant pas à Morges ont de la peine à s'orienter. La Municipalité y répond comme suit. La Municipalité est attentive à ce que la signalisation soit la meilleure possible afin de guider au mieux les visiteuses et visiteurs du site de Beausobre, qu'ils soient habitués du lieu ou non. La signalisation de l'itinéraire piéton reliant la gare de Morges au site de Beausobre a par ailleurs été renforcée avec la pose de panneaux dans le courant de l'année 2022.

À l'heure actuelle, l'itinéraire jalonné part de la place de la Gare, passe par la promenade de Castellane et l'avenue de Peyrolaz pour relier le site de Beausobre. Cet itinéraire a été identifié comme étant le plus rapide et le plus direct pour effectuer ce trajet. Une amélioration du jalonnement depuis les sorties du parking des Halles a également été mise en place dans la même période pour guider les personnes y stationnant leurs véhicules.

En addition à ces questions de signalisation, des cartes d'accès du site de Beausobre ont été créées. Ces cartes mettent en avant les itinéraires à suivre pour rejoindre le site de Beausobre, quel que soit le mode de transport, voiture, transports publics ou mobilité douce. Elles sont disponibles sur le site de la Ville et sur le site du Théâtre depuis octobre 2022. De plus, une campagne de communication est prévue courant 2023, afin d'accompagner la mise en œuvre du plan de mobilité du site de Beausobre et améliorer son accessibilité multimodale.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit la réponse suivante :

Réponse orale aux questions de Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, concernant la consommation d'énergie et les lampadaires au Parc des Sports

Lors de la séance du Conseil communal du 1er mars 2023, Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, s'est exprimée concernant les sujets suivants.

Question 1 : Combien la ville a économisé avec les mesures prises sur les décorations de Noël comparé au Noël 2021 ? Quel est le pourcentage par rapport à la consommation globale pour la même période ?

Réponse : La consommation des décorations lumineuses pour la période de Noël 2021 se montait à environ 3800kWh. Grâce aux différentes mesures prises, cette consommation a été abaissée en 2022 à environ 500kWh, soit une diminution de 86 %. Lors d'une année « normale », la consommation des décorations lumineuses correspond à environ 10 % des consommations de l'éclairage public, durant la même période.

Question 2 : Les commerçants de la Grand-Rue ont-ils été pénalisés par cette décision municipale ? Réponse : Nous n'avons pas les informations concernant le chiffre d'affaires des commerçantes et commerçants et ne sommes donc pas en mesure d'évaluer l'impact de cette mesure.

Question 3 : Quand les lampadaires du Parc des Sports vont-ils être changés ?
Réponse : Les luminaires situés en haut des mâts d'éclairages seront remplacés dans le courant du mois de mai 2023, les délais de livraison du matériel étant relativement longs.

Question 4 : L'enveloppe déjà votée sera-t-elle suffisante au vu de l'évolution des prix ?
Réponse : Oui, les retours d'offres pour ces luminaires correspondent au budget annoncé.

Question 5 : Est-ce que les mesures concernant l'éclairage public sont déjà opérationnelles ?

Réponse : Certaines mesures ont été mises en œuvre dans les jours qui ont suivi la décision de la Municipalité, comme par exemples la reprogrammation de tous les luminaires du centre-ville équipé du système Interact-City (programmation à distance). Il a également été procédé à la pose de systèmes de détection au Parc de Vertou ainsi qu'au port du Petit-Bois. De même, des ampoules sodium ont été remplacées par des LED à la Place Dufour et au chemin de Tolochenaz. Pour la suite, l'équipe de l'électricité communale est en train de reprogrammer les autres luminaires afin d'intégrer des abaissements d'intensité. Cette activité prend du temps et s'étendra sur l'année 2023 car il est nécessaire d'intervenir individuellement sur chaque luminaire.

Question 6 : Est-ce que les manifestations qui auront lieu dès le mois de mars 2023 participeront aussi à des mesures d'économie d'énergie comme cela a été le cas pour le Marché de Noël ?

Réponse : Toutes les manifestations sur le territoire de la Ville se doivent de respecter les consignes en vigueur édictées par la Municipalité dans le cadre des économies d'énergie.

M. Cédric WIDMER s'exprime en ces termes :

« Je remercie M. Aubert et son dicastère pour les réponses à mes questions au sujet de la densification et la protection des arbres. J'ai bien compris que la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, LPrPnp est entrée en vigueur le 01.01.2023 et qu'elle a remplacé le règlement morgien relatif à la protection des arbres de 1987.
A la question 5 « où sont plantés les arbres compensatoires et selon quels critères », vous répondez que la taxe perçue, lors de l'impossibilité de plantation sur place, est versée au fond des arbres. Ce qui revient à dire qu'une certaine partie des arbres plantés dans le cadre de la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la ville de Morges sont en fait des arbres ayant été abattus sur le domaine privé.

Voici mes nouvelles questions :

Question 1 : Quelle a été la somme versée au fond des arbres en compensation, durant les dernières années ?

Question 2 : Serait-il possible de s'assurer que les 6'600 arbres de la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges seront de nouveaux arbres et non des plantations compensatoires ?

Question 3 : De quand date le dernier recensement des arbres à Morges ? Sur le domaine public et privé ? Des arbres remarquables ? Quand un privé plante un nouvel arbre, comment cet arbre entre-t-il dans le recensement ?

Question 4 : Comme il est estimé qu'il faut environ 20 ans pour qu'un nouvel arbre prodigue tous ses bienfaits à la biodiversité, est-ce qu'une compensation est envisageable même lorsqu'un privé abat un arbre adulte et replante un jeune arbre compensatoire ? Par exemple en doublant ou triplant le nombre d'arbres devant être plantés en compensation, ou en versant une somme au fond des arbres pour compenser la perte non négligeable de biodiversité ?

M. Julien BESUCHET remercie Mme la Syndique pour sa réponse, il a bien trouvé la carte et va pouvoir rentrer chez lui en toute sécurité.

Mme Maria Grazia VELINI remercie la Municipalité pour les réponses à toutes ses questions et constate qu'une jolie économie a été réalisée à Noël.

13. Questions, vœux et divers

M. André WALTHER s'exprime en ces termes :

« J'aimerais remercier ici la Municipalité pour avoir fait poser des nouveaux panneaux de signalisation sur les quais, qui remplacent ceux qui mentionnaient « ***du fair-play svp*** ! ».

En effet la circulation des cycles rapides et trottinettes électriques augmente fortement et va encore augmenter, ce qui crée déjà des conflits et augmente les risques d'accidents avec les piétons, plus nombreux, mais aussi plus vulnérables.

Nous sommes heureux de constater que les nouveaux panneaux bleus qui mentionnent « **Zone de détente/Adapte ta vitesse** « et sur lesquels figurent les esquisses habiles d'un couple de personnes âgées, une joggeuse, une trottinette, une planche à roulettes, un jeune à vélo et une maman avec deux enfants, montrent bien l'ambiance de détente et de tolérance qui règne sur nos quais.

Mieux que les panneaux de circulation règlementaires, c'est un message simple pour inciter les vélos promenade à être prudents et à circuler avec respect et tolérance pour les familles avec leurs enfants qui courent et jouent, les poussettes, les promeneurs qui sortent leur compagnon à quatre pattes, les personnes âgées ou à mobilité réduite, bref, tous les promeneurs.

Cela devrait aussi encourager la minorité de cyclistes rapides et pressés et autres amateurs de trottinettes électriques ou vélos électriques 45Km/h, à utiliser plutôt les pistes cyclables pour traverser la ville, au lieu de passer au bord du lac.

J'espère que cela sera aussi le cas avec le projet de voie verte sur les quais.

J'ai cependant un doute lorsque je consulte le document public d'appels d'offres que la commune a posté pour trouver, en Suisse, ou à l'Étranger, les bureaux techniques qui seront chargés de développer ce projet.

En effet, je lis que :

« Le dimensionnement de la voie vise l'ambition suivante : 3m de largeur pour les cycles, 2,5 m pour les piétons…Ce dimensionnement souhaité vise une voie cyclable bidirectionnelle confortable avec possibilité de dépassement. »

Et plus loin :

« Un aménagement pour les cycles pendulaires et « rapides » devra être prévu afin de limiter les conflits d'usages sur la voie verte. »

Je remarque que les piétons, pourtant largement majoritaires, devront eux, se serrer sur une piste étroite de terre et de gravier (argilocalcaire) qui deviendra vite boueuse sous la pluie, pour laisser une voie plus large et confortable pour les cycles rapides.
Il est pourtant observé que la plupart des piétons n'apprécient pas de marcher sur ce type de revêtement qui n'est pas praticable pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes et les tricycles des enfants.

À Morges, une autoroute traverse déjà la ville. Par pitié, ne nous en faites pas une deuxième sur les quais.

Les magnifiques quais fleuris de Morges, joyaux de notre ville, ne doivent pas devenir une voie de circulation pour cycles rapides, mais au contraire rester un lieu de détente et de convivialité pour tous les promeneurs qu'ils soient piétons ou à deux roues.

M. Michael FRANCESCATO a consulté le PACom ce matin à l'Hôtel de Ville, non sans quelques encombres administratives, ses questions sont les suivantes :

- Est-ce qu'une publication plus large de ce PACom, notamment sur le site internet, pour permettre à tout un chacun d'y avoir accès, sans devoir se rendre à l'Hôtel de Ville est prévue ?

- Est-ce qu'une communication à l'intention des personnes qui avaient fait des remarques sur la précédente mouture est prévue de manière active ?

M. William SAARBACH s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a adopté le 13 mars 2023 son nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom). Il sera mis à l'enquête publique très prochainement, du 6 mai au 4 juin.

Les oppositions seront ensuite purgées par l'Urbanisme avec une célérité retrouvée, et il reviendra ensuite à nous, conseillères et conseillers communaux de voter, sans l'amender ce texte, qui est le plus important, non pas de l'année, ni même de la législature en cours, mais des décennies à venir. Pour mémoire, le plan d'affectation actuel a été voté il y a 33 ans, en 1990, et, avec les PPA successifs, aura présidé à la métamorphose que notre ville a connue durant ces dernières décennies.

Dans certaines zones particulièrement sensibles et emblématiques de notre ville, telle que la nouvelle Zone de Centre Elargi à proximité immédiate du lac et du vieux bourg, le projet de PACom prend le parti d'une uber-densification, autorisant des gabarits très excessifs en termes de densité au sol, imposant des IOS 0.65 ou IUS de 1, et des hauteurs de constructions - 21 m, qui seraient accolées à des bâtiments existants eux-mêmes récemment construits, de 13m de haut, garantissant ainsi une disharmonie physique et visuelle totale pour les décennies à venir.

Dans ces mêmes zones, et d'autres, ces hauteurs et densités excessives assureront la création de puits de chaleurs, et de puits sonores délétères pour la santé des nombreux habitants sévèrement impactés.
Il est ainsi proposé d'autoriser de telles murailles notamment rue de Lausanne, à proximité immédiate du lac et du vieux bourg, ruinant ainsi à jamais la promenade des quais.
Les expériences récentes, que ce soit la canicule de 2022 ou les nuisance sonores avérées, depuis la construction du quartier de la gare se doivent de nos jours

d’imposer des choix moins titanesques, plus respectueux de nos habitantes et habitants.

J’assistai la semaine dernière à une des rares sessions de la CCUM, où Madame la Municipale en charge de l’Urbanisme nous expliquait que la campagne de communication en cours prend la forme de « Teasing » auprès de la population Morgienne.
Pour celles et ceux qui, comme moi, n’ont qu’une maitrise approximative de la langue anglaise, le dictionnaire nous apprend que le teasing est un terme marketing qui peut être traduit par le mot “aguichage” en français. “Tease” en anglais veut dire littéralement “provoquer”, et “aguicher”. Il s’agit d’un procédé de manipulation mentale propre à l’industrie publicitaire, dont le but est d’attirer le consommateur las et hébété vers un produit dont on veut lui fait croire qu’il ou elle a besoin.

Nous l’avons vu, ce projet de PACom n’est donc ni neutre, ni consensuel, il est clivant, risquant de dénaturer à jamais les quelques zones emblématiques restantes de notre ville, lieux chers non seulement à la population morgienne, mais à toutes celles et ceux qui viennent apprécier la beauté de ces parties de notre ville encore préservées, en particulier les quais.

Ainsi, s’agissant d’une question aussi complexe et déterminante, les Morgiennes et les Morgiens ne demandent pas d’être aguiché.es, elles et ils demandent d’avoir accès à une information adulte, complète et objective, plutôt que d’être bombardé.es comme c’est le cas actuellement sur les réseaux sociaux de messages lénifiants s’adressant à la partie reptilienne de nos cerveaux.

Dès lors, j’ai l'honneur de poser à la Municipalité la question suivante:

- Pour quelle raison le département de l’urbanisme continue-t-il d’imposer un parcours du combattant à quiconque tente d’avoir accès au texte intégral du projet de PACom, plutôt que de le rendre immédiatement disponible en ligne à l’ensemble de la population ?

Je remercie la Municipalité par avance pour sa réponse qui serait évidemment appréciée avant l’ouverture de la mise à l’enquête publique. »

Mme Diane KALMS constate qu’à l’intersection de l’avenue de Chanel et de l’avenue de Marcelin face au magasin de fleurs, il est devenu périlleux de traverser la rue. Car même si les vestiges du passage piétonnier sont encore à peine perceptibles lorsqu’on est à pieds, ils disparaissent la plupart du temps aux yeux des automobilistes qui se croient alors persuadés d’être dans leur droit.

On imagine aisément le genre de situation dans laquelle de jeunes « scolaires » et il en passe beaucoup à cet endroit ou des personnes plus âgées, peuvent se retrouver. Ses questions sont les suivantes :

- Est-il prévu de faire un rafraîchissement de cette signalétique dans les prochains temps ?

- Quelle est la procédure de la Ville quant à l'entretien des marquages ?

Mme Rosella KALMS ignorait encore tout récemment l'existence du fonds Linette Warnery, qui existe depuis 38 ans, et comme elle, bon nombre de Morgiens-nes ne savent même pas de quoi il est question. Elle n'est pas là ce soir pour débattre de l'utilisation de ce fonds pour des aménagements légaux mais il lui semble important d'en clarifier son utilité.

Ce fonds est affecté à des aides ponctuelles, hors remboursement de dettes, en faveur de personnes souffrant de handicap, de tous âges et habitant Morges. Il est destiné en priorité aux bénéficiaires de condition financière modeste, qui sont dans l'incapacité d'assurer par elles-mêmes, tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale. Le terme de « handicapé » comprend le handicap mental, physique, l'hémophilie, l'épilepsie, le handicap du langage, de l'ouïe, de la vue, les rhumatisants handicapés, les malades handicapés par atteinte des voies respiratoires, les cancéreux, les cardiaques, les diabétiques, etc. Toute demande doit être adressée au service social communal qui prépare le dossier. Ses questions sont les suivantes :

1. De quelle manière la Municipalité informe-t-elle la population morgienne de l'existence de ce fonds ?

2. Combien de dossiers en lien avec ce fonds, le service social communal reçoit-il par année ?

3. Existe-t-il d'autres fonds destinés à venir en aide à la population et si oui, quels sont-ils ?

M. Pascal GEMPERLI regrette sincèrement le retrait du postulat PLR sur l'engagement politique des jeunes. Il partage entièrement les préoccupations du groupe, il trouve que c'est une bonne idée, et encourage le parti à revenir avec cette idée sous une autre forme. Il n'est pas convaincu que le dimanche matin soit le meilleur créneau pour les jeunes et propose d'élargir en proposant un espace régulier dans le Reflets, ou par le biais du Parlement des Jeunes. Il rêve que le Parlement des Jeunes trouve un accès au Conseil communal en ayant la possibilité de déposer des vœux par exemple, si c'est légalement possible.

Il y a des choses à faire, il encourage à revenir avec cette idée.

Mme Emilie BOVET remercie la Municipalité d'avoir mis la glace à disposition des curleurs qui ont brillé cette saison, deux équipes juniors du club de Morges sont champions suisses, de ligue B et de ligue C.

Mme Catherine HODEL a constaté qu'il y a des travaux de fouille autour du grand bassin de la piscine, qui mènent vers Enerlac et vers la STAP. Ces travaux sont-ils en relation avec l'assainissement des installations de la piscine selon le préavis N° 27/9.22 ?

Mme Aude JARDIN remercie le service des Parcs et promenades, qui a planté des haies vives au jardin partagé de la Bergerie et amené des terreaux pour faire des semis pour accueillir les Marcheuses Bleues qui étaient de passage aujourd'hui.

M. le Président Xavier DURUSSEL constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h35 et la séance est close.

Le Président	La secrétaire
Xavier DURUSSEL	Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Interpellation du groupe PSIG « Pour des politiques communales proactives dans la promotion de la santé, l'obtention du label « Commune en santé » également pour la Coquette ?

Interpellation du groupe PSIG – Pour des politiques communales proactives dans la promotion de la santé, l'obtention du label « Commune en santé » également pour la Coquette ?

Nous savons que le système de santé actuel est en difficulté et nécessite des changements. Les politiques de prévention et de promotion de la santé peuvent jouer un rôle important dans cette transformation. Bien que cela ne relève pas directement de la compétence de la ville, les collectivités locales ont une responsabilité à assumer.

Crée en 2010, le label « Commune en santé »[1] encourage les communes à répertorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur leur territoire. Grâce à une approche multisectorielle (politique institutionnelle, loisirs, famille, cohésion sociale, école, santé au travail, espaces publics et infrastructures), ce label permet aux communes d'identifier leurs points forts et leur potentiel d'amélioration ainsi que de recevoir des conseils actifs pour agir davantage en faveur de la santé de leurs concitoyennes et concitoyens.

Le label « Commune en santé » est octroyé gratuitement pour trois ans. Pour le Canton de Vaud, *Unisanté* accompagne les communes intéressées à chaque étape de la labellisation.

Cette approche donne ainsi lieu à un échange approfondi entre les différents dicastères communaux et l'équipe d'Unisanté. Elle permet ~~donc~~ d'entamer un dialogue et des actions concrètes favorisant *in fine* le bien-être de la population sur le long terme.

Aujourd'hui, dix-sept communes vaudoises dont Bussigny, Gland, Pully, Lausanne ou encore Yverdon sont labellisées et six autres sont en cours de labellisation. Pourquoi pas Morges ?

Au nom du groupe PSIG, j'ai ainsi l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- **Question 1** : La Municipalité prévoit-elle d'entamer les démarches afin d'obtenir le label « Commune en santé » ? Si oui, quand ?

- **Question 2** : Si l'option de la labellisation est écartée, une réflexion approfondie ainsi qu'un inventaire des politiques communales de prévention et de promotion de la santé sont-ils prévus ?

- **Question 3** : S'il est répondu négativement aux deux premières questions, la Municipalité pourrait-elle exposer au Conseil communal tout ce qui est actuellement fait et prévu afin de garantir la santé et le bien-être des Morgiennes et des Morgiens ?

[1] Site Internet de « Commune en santé », https://www.labelcommunesante.ch/fr/homepage.html